



MONTPELLIER HANDBALL

Saison 2021/2022

CHARTRE DU LICENCIÉ-PRATIQUANT

Le Montpellier Handball est une association dont le règlement intérieur concerne tous les licenciés. Le règlement intérieur du club est consultable au siège du club – 1000 Av Val de Montferrand – 34090 MONTPELLIER CEDEX. La Charte du licencié est une adaptation de ce règlement intérieur s'adressant aux joueurs, aux éducateurs, aux entraîneurs et aux accompagnateurs.

Le licencié-pratiquant s'engage dans les domaines suivants à :

- Respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique (partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, ...)
- Respecter les locaux dans lesquels il évolue durant les entraînements, les matchs ou autres (gymnase, vestiaires, siège du club) à domicile comme à l'extérieur
- Participer aux compétitions auxquelles son équipe est inscrite et donc à être présent aux matchs lorsqu'il est convoqué (à domicile comme à l'extérieur, le samedi comme le dimanche)
- Répondre aux lettres d'information contenant un coupon-réponse (réponse positive ou non)
- Respecter les horaires des convocations de match ainsi que les lieux de rendez-vous
- Être présent au début de l'entraînement en tenue correcte d'entraînement (chaussures de sport, survêt/short, t-shirt, sweat)
- **Prévenir l'entraîneur de son absence aux entraînements ou aux matchs**

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

- En cas de disqualification directe (carton rouge) le Bureau Directeur décide des mesures à prendre à l'encontre du joueur, qu'elles soient sportives ou financières
- Le joueur peut être suspendu par le club jusqu'à la notification de l'instance fédérale en charge du dossier
- Si cette décision est assortie d'une amende financière, **elle sera à la charge du licencié ou de ses parents** s'il est mineur

Les parents du licencié-pratiquant s'engagent à :

- Participer aux transports lors des déplacements
- Respecter l'éthique sportive lors des compétitions
- **Prévenir l'entraîneur de l'absence aux entraînements ou aux matchs du dit licencié dans les meilleurs délais**

Le Montpellier Handball s'engage à :

- Proposer un ou plusieurs entraînements en fonction de la catégorie et du groupe d'entraînement
- Faire participer les équipes à une ou plusieurs compétitions officielles
- Assurer les entraînements par des entraîneurs diplômés ou en formation
- Proposer des activités supplémentaires (tournois, rassemblements...)
- Informer ses licenciés sur la vie du club

Le licencié-pratiquant,

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Le Représentant legal (si mineur),

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

**Vincent HUGONNET,
Président de l'Association**

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Lu et approuvé